



Problème de signature de succession

Par **ethan56**, le **04/10/2014** à **15:17**

bonjour

ma maman est décédée le 20 janvier 2013, je n'ai pas eu de nouvelle du notaire depuis, malgré mes relances, aujourd'hui il m'informe qu'il y a un testament donnant l'usufruit du logement à la soeur de ma mère, sans inventaire, suite à des informations au centre des impôts, j'ai informé le notaire que je pouvais signer cette succession qu'au décès de l'usufruitière 6 mois après, ou 1 mois après la vente du logement, je refuse de signer car je n'ai aucune information sur l'usufruit et les charges que je dois payer....

j'ai reçu dernièrement par mel, une convocation du notaire pour le 16 octobre 2014 à 17 h à son cabinet pour signer cette succession, car il refuse de différer la succession.

pouvez vous m'informer sur cette démarche et ce que je dois faire, si je ne veux pas signer cette succession, car aujourd'hui, j'ai que la nue propriété du logement, et que l'usufruitière bénéficie du logement et des meubles à sa guise.

merci